

Fraternité

Direction des Services Départementaux de l'Education nationale du Loiret

CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL D'ÉTUDIANTS EN PSYCHOLOGIE AU SEIN DES ÉCOLES DU PREMIER DEGRÉ PUBLIC DANS LE CADRE DE STAGES D'OBSERVATION

La présente convention régit les rapports entre les différentes parties pour la réalisation d'un stage s'inscrivant dans le cadre de la formation de l'étudiant.

<u> Article 2 – Modalités du stage</u>			
2-1 Lieu du stage : Ecole			
Adresse :			
Téléphone : fixe	portable :		
2-2 Durée et dates de stage : le stag	e se déroule du//	/	1
2-3 <u>Déroulement</u> : le stage se déroul	e dans les conditions suivantes :		
Nombre de semaines de stage :	c dans lee containene carvantes .		
Nombre d'heures par semaine de sta			
Nombre de jours de présence effecti			
Les interventions de M/Mme	se feront selon le plann	ing et le calendrier ci- dessous :	
ECOLE	DATE DE HORAIRES DE		
	L'INTERVENTION	L'INTERVENTION	
M/Mme	s'engage à respecter sc	runuleusement ce planning et ce ca	lendrier
	o ongago a respector es	rapaioaccinent co planning of co ca	ionanor.
2-4 Accueil et encadrement, noms e	<u>t fonctions des responsables du stag</u>	<u>je :</u>	
- au sein de l'établissement d'enseig			
- au sein de l'école, nom de l'enseigr	nant d'accueil : M/Mme		
-			
2-5 Le directeur(trice) de l'école tiene	<u>dra informé le maire de la présence c</u>	<u>lu/de la stagiaire dans l'école penda</u>	<u>nt la durée</u>
<u>du stage</u>			
2-6 Gratification et avantages	to a set one of the set on		
Le/la stagiaire ne perçoit aucun sala II/elle bénéficie, le cas échéant, du s		l'école ou l'établissement	
The beneficie, le cas concart, du s	ervice de restauration propose dans	recole ou retablissement.	
2-7 Protection sociale, responsabilité	é civile		
L'étudiant.e stagiaire demeure sous	la responsabilité de son organisme.		
I/elle conserve la protection sociale d		dont il/elle est bénéficiaire comme	
étudiant.e, à titre personnel ou comm		on professionnelles, on application d	_
Il/elle bénéficie de la législation sur le l'article L. 412-8 modifié du code la s		is professionnelles, en application de	е
Tarticle L. 412-0 Modifie du code la s	ecurite sociale.		
2-8 Discipline, confidentialité			
Les données recueillies à l'issue d	les tests devront être anonymées p	our être intégrées dans le rapport	de stage de
l'étudiant.e			
ıvı/ıvıme	s'engag	je a ne pas divuiguer les resultats de	eces tests ni

Durant son stage, l'étudiant.e doit respecter les horaires, le règlement intérieur, la confidentialité et les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité ainsi que les règles sanitaires actuellement mises en œuvre qui doivent à cette fin être portés à sa connaissance.

Un compte rendu oral sera fait à l'enseignant.e ou au directeur /à la directrice.

2-9 Absence

En cas d'absence, l'étudiant.e stagiaire doit aviser dans les 24 heures ouvrables les responsables du stage, respectivement dans l'école d'accueil et l'établissement de formation.

2-10 Interruption, rupture

Pour toute interruption temporaire du stage (maladie, absence injustifiée, etc.), l'école avertira le représentant de l'université responsable du/de la stagiaire.

En cas de décision d'une des trois parties d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement informer les deux autres parties par écrit des raisons qui ont conduit à cette décision. L'interruption du stage n'interviendra qu'à l'issue d'un préavis de 5 jours.

En cas de manquement à la discipline et/ou de faute grave, l'administration d'accueil se réserve en tout état de cause le droit de mettre fin au stage, après en avoir informé l'établissement dont relève l'étudiant.e.

<u>Article 3 - Une attestation de présence de stage pourra être remis à l'étudiant.e.</u>

SIGNATURES

1) M/Mme	. directeur(trice) de l'école Le
2) M/Mme	. maître d'accueil temporaire Le
3) Engagement de l'université A	
signature et cachet	
4) Engagement de l'étudiant.e lu et approuvé A	
5) Avis de M/Mme	IEN de la circonscription de
Favorable □	Défavorable 🛘
Alele	